



CCAS D'ETAMPES

DECISION DU PRÉSIDENT
N° CCAS-DEC2026-02

OBJET : Signature d'un contrat pour le nettoyage des hottes de la petite cuisine du Temps des Loisirs

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui donne au Conseil d'Administration la possibilité de déléguer au Président ou au Vice-Président, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article R 123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Etampes en date 31 juillet 2020 par laquelle celui-ci a chargé son Président et son Vice-Président, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article R. 123-21 du code susnommé,

CONSIDERANT la nécessité de retenir la proposition de l'entreprise "SDI VENTILATION" pour le nettoyage des hottes de la petite cuisine du Temps des Loisirs.

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer la proposition de l'entreprise "SDI VENTILATION" représentée par Monsieur MAZOUNI Hakim – 4, rue Langevin – 78130 LES MUREAUX ;

ARTICLE 2 : Cette prestation, d'un montant de 1044€ TTC, se déroulera le lundi 9 mars de 14h à 18h au Temps des Loisirs – 34, rue des Cordeliers – 91150 ETAMPES.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Monsieur MAZOUNI Hakim gérant de "SDI VENTILATION"

Fait à Etampes, le 2 février 2026

Gilbert DALLERAC
Vice-Président

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 06/02/2026

